

**MACON TPE-PME**  
& services généraux  
4, Bd de la Liberté  
71000 Mâcon  
03 85 29 55 91  
macon@71.cerfrance.fr

**MACON AGRI-VITI**  
281, Rue de Paris  
71000 Mâcon  
03 85 21 08 08  
macon@71.cerfrance.fr

**CHALON-SUR-SAONE TPE-PME**  
ZAC de la Loyère  
71530 Fragnes - La Loyère  
03 85 98 91 41  
chalon@71.cerfrance.fr

**CHALON-SUR-SAONE AGRI-VITI**  
ZI La Garenne  
71880 Chatenoy-le-Royal  
03 85 98 14 10  
chalon@71.cerfrance.fr

**VERDUN-SUR-LE-DOUBS**  
Avenue Président Borgeot  
71350 Verdun-sur-le-Doubs  
03 85 91 53 47  
verdun@71.cerfrance.fr

**LE CREUSOT TPE-PME**  
100, Rue du P. Wilson  
71200 Le Creusot  
03 85 73 03 80  
lecreusot@71.cerfrance.fr

**LE CREUSOT AGRI**  
100, Rue du P. Wilson  
71200 Le Creusot  
03 85 77 47 20  
lecreusot@71.cerfrance.fr

**MONTCEAU-LES-MINES**  
5, Place Beaubernard  
71300 Montceau-les-Mines  
03 85 67 73 30  
montceau@71.cerfrance.fr

**CHAROLLES**  
1, Quai Poterne  
71120 Charolles  
03 85 88 03 20  
charolles@71.cerfrance.fr

**ANZY-LE-DUC**  
Maison Familiale  
71110 Anzy-le-Duc  
03 85 25 34 36  
charolles@71.cerfrance.fr

**GUEUGNON**  
18, Rue Mal de L. de Tassigny  
71130 Gueugnon  
03 85 85 25 75  
gueugnon@71.cerfrance.fr

**LOUHANS**  
2, Montée de St Claude  
71500 Louhans  
03 85 75 45 52  
louhans@71.cerfrance.fr

**PARAY-LE-MONIAL**  
Boulevard du Champ Bossu  
71600 Paray-le-Monial  
03 85 81 60 02  
paray@71.cerfrance.fr

**TOURNUS**  
17, Rue du Champ de Mars  
71700 Tournus  
03 85 51 79 43  
tournus@71.cerfrance.fr

Mâcon, le 22 février 2021

## Objet : déclaration sécheresse 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la Saône-et-Loire a fait l'objet d'une reconnaissance au titre des calamités agricoles pour les pertes de récolte fourragère.

Il est prévu une indemnisation sous conditions :

- Exploiter des prairies,
- Détenir au 1<sup>er</sup> avril 2020 des animaux qui pâturent,
- Avoir un taux de perte minimum. *Un calcul théorique sera réalisé par l'administration, en fonction notamment des éléments déclarés dans le dossier de demande d'indemnisation (effectifs animaux, surfaces),*
- Avoir une assurance incendie / tempête pour les bâtiments d'exploitation.

Attention, si vous avez souscrit en 2020 une assurance récolte prairie vous n'êtes pas éligible.

Vous pourrez remplir votre dossier de demande d'indemnisation à partir du 2 mars et jusqu'au 2 avril inclus. Cette demande est à réaliser par télé-déclaration sur le site Télécalam :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Il est de votre ressort d'effectuer cette démarche qui reste volontaire.

Vous pouvez réaliser vous-même votre dossier sur Télécalam car la procédure est simple. De surcroît, plus le dépôt est réalisé tôt, plus l'indemnisation sera rapide.





CERFRANCE peut vous accompagner. Pour cela, il vous suffit de compléter le document d'inscription ci-joint, de renseigner les données relatives à votre dossier et nous le renvoyer. Nous assurerons la télé-déclaration avec les informations fournies.

Cet appui fera l'objet d'une facturation de 80 € HT.

Si vous êtes intéressé, il faut dès réception de ce courrier nous renvoyer les éléments car le délai de déclaration est très court. **La date limite d'inscription est fixée au 15 mars 2021.** Au-delà de cette date, nous ne pouvons garantir la réalisation de votre dossier.

Soucieux de vous rendre le meilleur service, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

**Sylvain BERNIZET**

*Directeur des opérations Agri-Viti*

**PJ : bulletin d'inscription et formulaire à compléter et à nous renvoyer**

**INSCRIPTION pour la DEMANDE d'INDEMNISATION  
CALAMITE AGRICOLE sur TELECALAM**

Numéro PACAGE : .....  
Nom ou Raison sociale : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
E-mail : ..... @ .....

Je soussigné (e) .....

- Demande à CERFRANCE de déclarer mon dossier calamité via le site Internet TELECALAM. A ce titre je m'engage à fournir les éléments nécessaires à la réalisation de mon dossier : identifiants, effectifs, surface et contrat d'assurance.
- Atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes.
- Autorise, si nécessaire, la création d'une adresse mail pour les besoins de la déclaration calamité.

CERFRANCE s'engage à :

- Respecter le fait que l'usage des données est limité à la durée de la présente autorisation.
- Réaliser la télé-déclaration calamité agricole avant le 2 avril inclus.
- Me permettre de consulter, modifier, supprimer les informations de sa base de données selon la réglementation en vigueur, notamment celle relative à la CNIL.

Fait à ..... le .....

Signature (de tous les associés si GAEC)



**L'ensemble de ce  
dossier est à retourner  
à l'agence CERFRANCE  
dont vous dépendez  
avant le 15 mars 2021**


**Pièces à fournir :**

- le courrier envoyé par la DDT
- un RIB
- l'imprimé EDE pour les bovins
- les tableaux ci-après complétés

**Identifiants exploitation :**

N°Siret	
Code TéléPac 2020 (sur courrier reçu en octobre 2020)	
Mot de passe pour connexion à TéléPac	
Code postal de la commune du siège	
Date de naissance si individuel	
Nombre d'associés pour GAEC	
Adresse mail	
N°téléphone portable	

Avez-vous souscrit une assurance récolte prairie en 2020 :

oui (  vous n'êtes pas éligible)  non

**Si une partie de votre SAU est située sur d'autre(s) département(s) :**

Surfaces en ha	Autres départements

Commune principale de localisation de vos pertes (si elle est différente de celle du siège d'exploitation)	
--	--

**Vos risques assurés à la date du sinistre (renseignez un contrat au minimum) :**

Risque assuré	Compagnie	N° du contrat	Contact / Interlocuteur assurance	
Incendie Tempête sur bât. agricoles			Nom	
			Prénom	
			Tél	
Incendie Tempête sur contenu des bât. agricoles			Nom	
			Prénom	
			Tél	

## Vos productions animales 2020

**Bovins :**  Fournir l'imprimé reçu de la DDT avec les effectifs EDE.  
Attention à bien répartir les catégories d'animaux.

Catégories d'animaux		Effectifs permanents au 01/04/2020
<b>Caprins / Ovins / Equins :</b>	<b>CAPRINS</b>	
	Boucs	
	Chevrettes	
	Chèvres laitières - lait non transformé	
	Chèvres laitières - lait transformé	
	Chevreaux (effectifs vendus en 2020)	
	<b>OVINS</b>	
	Béliers	
	Agnelles	
	Brebis laitières	
	Brebis viandes	
	Agneaux d'engraissement (effectifs vendus en 2020)	
	<b>EQUINS</b>	
	Juments de race lourde	
	Chevaux de selle	

Catégories d'animaux		Unité correspondante	Nb à renseigner
<b>BOVINS HORS-SOL</b>			
<b>Effectif Hors-sol :</b>	Veaux de boucherie non élevés au pis (intégration)	Nb animaux vendus en 2020	
<b>PORCINS</b>			
	Truies naisseurs 7 kg	Effectif détenu	
	Truies naisseurs 25 kg	Effectif détenu	
	Truies naisseurs engraisseurs	Effectif détenu	
	Porcelets post-sevrage 8-25 kg	Nb animaux vendus en 2020	
	Porc charcutier avec post-sevrage	Nb animaux vendus en 2020	
	Porc charcutier sans post-sevrage	Nb animaux vendus en 2020	
<b>VOLAILLES</b>			
	Canards à rotir	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Canards gavés	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Dindes industrielles	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Dindes fermières	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Pintades	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Pintades label	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Poulets standard	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Poulets label	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Poulets fermiers	Nb de m <sup>2</sup> (bâtiments)	
	Poules pondeuses	Effectif détenu	

Suite :	Catégories d'animaux	Unité correspondante	Nb à renseigner	
	<b>LAPINS</b>			
	Lapins naisseurs engraisseurs	Nb lapines reproductrices		

**Élevages à déclaration particulière :**

Éléments (m<sup>2</sup>, kg, ...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégorie d'animaux (exemple : pisciculture) ou production (exemple : miel)

Catégories d'animaux ou production	Éléments déclarés permanents (présents à la date du sinistre)	Unité
<i>Ex : ruches</i>		<i>kg</i>

**Vos productions végétales 2020**

Avez-vous procédé depuis le mois d'octobre 2020 à un resemis de prairie avant son échéance normale ou à un sur-semis ?

**Si oui**, fournir une copie des factures acquittées afférentes aux frais correspondants.

Y-a-t-il eu des modifications d'assolement depuis la déclaration ?

(*Ex : maïs non implanté*)

.....  
 .....

Si vous avez implanté du maïs, différenciez la partie grain de la partie fourragère :

	ha	a	ca
<b>Surface maïs 2020</b>			
<i>Dont maïs grain</i>			
<i>Dont maïs utilisé pour les animaux</i>			

**Les surfaces en maïs ne sont pas indemnisées mais permettent de calculer le taux de perte de marge brute de la partie élevage.**